



L'AGENDA DU SAINT JULIENNOIS

CHANGEMENT de DÉLÉGATAIRE EAU et ASSAINISSEMENT La SAUR passe la main à AQUALTER

Depuis le 01 Juillet 2019 c'est désormais la **société AQUALTER** qui assure la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement sur notre territoire. Le contrat dit de concession ou de Délégation de Service Public (DSP) couvre la période 2019-2029.

En effet la SAUR, le fermier historique de l'Eau et de l'Assainissement sur notre commune depuis les années 70 n'a pas souhaité, pour des raisons qui lui appartiennent, répondre à l'appel d'offre lancé par les 7 communes : Rians, Artigues, Esparron de Pallières, Saint Martin de Pallières, Ginasservis, La Verdière et Saint Julien le Montagnier. Elle n'a pas souhaité non plus répondre à celui du SIANOV. Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres groupées : SEERC, VEOLIA et AQUALTER-NICOLLIN.

Après plusieurs mois d'analyses techniques et de négociations, l'ensemble des maires des communes concernées par le renouvellement de leur DSP a choisi et fait approuvé par leur Conseil Municipal respectif le groupement AQUALTER-NICOLLIN. Ce choix a été fait de façon collégiale préfigurant ainsi ce qui attend la Communauté de Commune Provence Verdon en 2026 lorsqu'elle devra prendre en charge la compétence Eau et Assainissement. La solidarité des communes s'imposait afin que les plus petites d'entre nous ne voient pas leur part fermière augmenter considérablement (200 % à 300 % de plus était à craindre !). Nous nous sommes également attelés à ce que les salariés transférés le soient dans les meilleures conditions car leur précieuse connaissance du terrain est indispensable pour les élus garants du bon fonctionnement du service public ainsi qu'AQUALTER pour commencer sereinement cette prestation. Enfin, nous nous attendions à ce que le renouvellement des contrats soit accompagné d'une surenchère sur le prix de l'eau. Grâce à la stratégie mise en place par les maires la tarification pour une facture moyenne de 120 m³ est équivalente voire inférieure aux prix établis par les délégataires en 2009 !

Pour informer/rassurer les administrés, l'entreprise NICOLLIN est cotraitante d'AQUALTER dans cette opération. Cette association (déjà effective sur Montpellier, Millau, Chartres, ...) permet à la société AQUALTER d'être épaulée par une grosse structure pour la gestion de situations de crise (distribution d'eau en cas de pénurie, carnet d'adresse et accès à leurs sous-traitants en cas de nécessité pour faire face à des situations accidentelles). Il ne s'agit pas de mélanger deux métiers différents que sont l'eau et les déchets mais bien de créer une synergie pour mobiliser des ressources en cas de besoins.

Par le biais d'un suivi par un bureau d'étude, nous serons vigilants sur la qualité de ce nouveau contrat.

Pour les joindre

AQUALTER Exploitation 04 94 10 80 90

Emmanuel HUGOU
Maire de Saint Julien le Montagnier

PISCINE MUNICIPALE

« Nous tenons à nous excuser pour les difficultés d'ouverture que nous rencontrons suite aux désistements de dernières minutes des personnels qualifiés et nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Ces situations sont indépendantes de notre volonté. Merci pour votre compréhension. » Le Maire

La piscine municipale sera ouverte du 10 juillet au 31 août 2019 de 10h30 à 12h45 et de 14h15 à 19h00.

Fermeture hebdomadaire le lundi.

Gratuit pour les – 6 ans : ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Ticket journée adulte : 2 € / jour --- enfant (- 12 ans) : 1,50 € / jour

Ticket journée Cartes adultes 15 entrées : 23 € / Cartes adultes 30 entrées : 40 €

Cartes enfants 15 entrées (- 12 ans) : 15 € / Cartes enfants 30 entrées (- 12 ans) : 25 €

Familles nombreuses (3 enfants minimum jusqu'à 16 ans et pour l'entrée enfant uniquement) :

15 entrées : 40 € / 30 entrées : 60 €

**En JUILLET
Les MNS proposent
Cours de natation
Aquagym**

SAINT JULIEN PLAGE SAISON 2019

Quand SÉCURITÉ des visiteurs et PRÉSERVATION du site deviennent une nécessité absolue.

Comme l'an passé, la municipalité met en place une RÉGULATION de la fréquentation en limitant à 200 véhicules le nombre de places sur le site.

Pour ce faire, une équipe réalisera la régulation pendant qu'une autre fera stationner les usagers sur les emplacements dédiés à cet effet.

Toute personne se rendant à St Julien Plage devra s'acquitter d'une somme forfaitaire.

Cette somme s'établit selon les tarifs ci-dessous **entre 8h00 et 18h00 du 29 juin au 01 septembre 2019** :

- Véhicules légers 4€
- Quads - Trickes 3€
- Véhicule + remorque bateau 6€
- Motos 2€
- Vélos Gratuit

Tarifs inchangés !!

- Les véhicules dont le gabarit est supérieur à 2,20 mètres de hauteur, ainsi que ceux à partir de 7 mètres d'essieu à essieu, ne sont pas autorisés à s'y rendre.

Camping et nuitée interdits.

Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner la fermeture du site.

Merci de votre compréhension.

Emmanuel HUGOU – Maire de Saint Julien le Montagnier

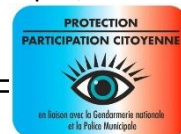
Bientôt !!

PARTICIPATION CITOYENNE / GENDARMERIE NATIONALE

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. **Si vous êtes intéressé veuillez vous faire connaître en Mairie 04 94 80 04 78.**

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, élus et représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.



NOUVELLE RÉGLEMENTATION TRANSPORTS SCOLAIRES 2019 / 2020

Des changements ont été mis en place par la Région qui a en charge l'organisation des transports scolaires. Cette année, l'inscription se fait désormais sur le site internet : zou.maregionsud.fr

Le numéro de la centrale d'appel dédiée aux transports scolaires est le 04 86 88 50 50.

Attention : date limite d'inscription au 31 juillet

Attention !!



BAL DU 13 JUILLET

Bal animé par l'orchestre Music +
Samedi 13 juillet à 21h00 Place de l'Hôtel de Ville.

EXPOSITION

Galerie aux Quatre Vents (Vieux Village)

Jusqu'au 11 juillet « Peintures » Viktoria Hallenius

Du 13 juillet au 01 août « Photographies »

Paule Van Geneberg - Vernissage samedi 13/07 à 18h00

AUBERGE DU MONTAGNIER

A partir de la mi-juin et jusqu'au 20 août, ouverture 7j/7, midi et soir.

Tél : 09 62 64 33 12 – Facebook Auberge du Montagnier

Nouveau !!

LE MARDI C'EST POISSON !!!

Un poissonnier est désormais installé devant la **cave coopérative** tous les mardis de 08h00 à 12h30.

Danger !!

RAPPEL EMPLOI DU FEU

Jusqu'au 30 septembre, l'emploi du feu est INTERDIT en tout temps et en tout lieu sur l'ENSEMBLE du département du Var (Arrêté Préfectoral du 13/05/2013).

RAPPEL : Les déchets verts sont pris en charge par les déchetteries.

Pour les barbecues, une demande d'autorisation est à compléter en Mairie.

IMPORTANT : Par temps de grand vent, lorsque la vigie dresse le **drapeau rouge**, l'accès des personnes aux massifs, la circulation et le stationnement des véhicules (tous types de véhicules) sont strictement interdits, **sous peine d'une amende de 135 € ! Fumer est également INTERDIT !**

Association Familiale du Hameau des Rouvières FÊTE VOTIVE DE LA SAINTE PHILOMÈNE

Du vendredi 26 au dimanche 28 juillet

**C'est la fête aux
Rouvières !!!!**

Le programme complet sera diffusé prochainement mais on notera pour le vendredi 26 juillet :

- À 19h30 Soupe au pistou précédée d'un apéritif
- À 21h30 GOSPEL en l'église des Rouvières avec le trio Divin' Gospel Music

Les réservations pour la soupe au pistou (vendredi 26/07) et l'aïoli (dimanche 28/07) sont d'ores et déjà ouvertes.

Pour tous renseignements ou inscriptions aux repas, contactez les responsables de l'Association Familiale du hameau des Rouvières : 06 79 85 47 46 ou 06 22 97 80 83.

MÉDIATHÈQUE ANAGRAMME

La médiathèque ouvrira en juillet le samedi matin uniquement. Fermeture à partir du 05 août inclus. Réouverture le 02 septembre. Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite de belles vacances.

OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme, géré par l'Office Intercommunal « Provence Verte et Verdon Tourisme »,
ouvrira du lundi 24 juin au dimanche 01 septembre,
le lundi, mardi, mercredi, samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h – Le dimanche de 9h à 13h.
Tél : 04 94 77 20 95

LES CHEMINS DU PATRIMOINE

Comme l'an passé, le vide-greniers organisé par "Les chemins du patrimoine" aura lieu en même temps que le forum des associations. Ces deux manifestations se tiendront le dimanche 8 septembre autour de la salle Maurice JANETTI. Pour le vide-greniers, côté école. Vente de 7h à 17h.

Les conditions d'inscription sont les mêmes que l'an passé : une fiche à remplir et un chèque de 7 € pour 3 m linéaires à déposer dans le casier de l'association à la mairie. Les fiches à remplir seront dans le hall de la mairie. Par internet, vous pouvez nous écrire à lcp83560@hotmail.fr, et aller sur notre site lescheminsdupatrimoine.fr. Nous prendrons aussi les inscriptions sur notre stand à la fête des moissons. L'inscription des exposants commencera le 5 août.

LA BOULE MONTAGNETTE

La Boule Montagnette vous présente la nouvelle composition du bureau :

- Président : DUMONTIER Guillaume
- Trésorier : LAURENT Philippe
- Secrétaire : DUMONTIER Alexandre
- Membres : GONCALVEZ Manuel, LARGUEZE Bernard, TURCAN Bulent

DE NOUVEAUX POINTS DE COLLECTE POUR LES RECYCLABLES

Avec la seconde phase de réorganisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles, la commune et le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon ont mis en place 3 nouveaux points de collecte des recyclables : devant l'école et la salle Maurice JANETTI, derrière l'annexe de la mairie des Rouvières et au croisement au bas du Vieux Village. Ces points collectent le verre (bouteilles et pôts en verre sans bouchon ni couvercle), les Emballages Ménagers Recyclables (bouteilles plastiques vides, boîtes de conserves vides, cartonnets d'emballages vides, canettes métalliques) et les papiers (journaux, publicité, papier d'imprimante mais pas les papiers peints, ni les papiers cadeaux plastifiés).

Ainsi la commune dispose de 9 Points d'Apport Volontaire de recyclables en plus de la déchetterie : Parking St Eloi, Jas des Hugou, Parking du cimetière des Rouvières, Gillets – Regagnolles – Cheyres, derrière la cave vinicole, aux Guis, devant l'école et la salle Maurice JANETTI, derrière l'annexe de la mairie des Rouvières et en bas du Vieux Village au croisement des routes de la Verdière et de Ginasservis.

Les bacs jaunes mis à côté des bacs OM ne collectent ni le verre et ni les papiers, seulement les emballages. Les bacs OM ne doivent pas être déplacés (même si leur support est encore en place). Les bacs issues de propriétés privées ne seront plus collectés.

La diminution de la quantité des Ordures Ménagères Résiduelles et l'augmentation de la quantité des recyclables collectés ne peut se faire qu'avec vous et par chacun d'entre nous en séparant méthodiquement les recyclables et les Ordures Ménagères Résiduelles. Il est interdit de déposer quoi que ce soit en dehors des conteneurs et ce même si le conteneur est plein.

Une réunion d'information vous sera proposée par la commune en octobre 2019.

A. THOUROUDE – Conseiller en charge de l'environnement

14ème FÊTE DES MOISSONS D'ANTAN

Atelier de confection des gerbes de blé le jeudi 01 août à 15h00 dans la cour de l'école.
Ouvert à toutes celles et ceux qui veulent apporter leur aide à l'équipe.

A faire !!

MERCIS !!

PHARMACIE

« Après ces 30 années au cours desquelles nous avons eu le plaisir de vous servir avec notre équipe, il est temps pour nous de partir à la retraite. Monsieur EL ZEIN reprend la pharmacie, nous lui souhaitons la meilleure réussite. Merci à l'équipe, Nadège, Sylvie, Alain pour leur efficacité et sympathique collaboration. Merci à tous pour votre confiance et votre fidélité. »

Christine et Richard DEL AGUILA

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le départ pour une retraite bien méritée de Christine et Richard DEL AGUILA. L'officine s'appellera désormais « Pharmacie de Saint Julien ». Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Habib EL ZEIN qui aura plaisir de vous accueillir avec son équipe du lundi après-midi au samedi après-midi. Bonne retraite à M. et Mme DEL AGUILA.

E. HUGOU - Maire

ÉTAT CIVIL – Mai / Juin 2019

Naissances

VALERO LEBLOND Livio né le 22 mai

COQUILLAT Lison née le 16 juin

Mariages

PLOTTIER Véronique et PAYEN Marc unis le 01 juin

VENARD Rachel et LEFEBVRE Stéphane unis le 15 juin

Décès :

CEMALI Leïla décédée le 20 mai

MATTEI Juliette décédée le 13 juin

SALINAS François décédé le 26 juin

YOGA

Cours de yoga en juillet et août le lundi de 10h00 à 11h30 et le mardi de 18h00 à 19h30, salle communale des Rouvières. Renseignements auprès de Mme GAMBA au 06 09 33 65 66.